



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°15 du 24 octobre 2025

Réunion du vendredi 24 octobre 2025

A 14 heures 00

Lieu : Siège du D. E. F.

Président : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mme Sylvie SANSON.

MM. Nassim GUILLANE – Patrice LECHER (co-responsable du pôle sportif) – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Yoann MARY (en visioconférence) – Bernard MOUILLARD – Benoit RAVON – Gérard SCHALEBROODT.

RECOURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

ADOPTION DES P.V

- Réunion restreinte N°10 – PV du 10/10/2025 – publié sur Internet le 10/10/2025
- Réunion plénière N°11 – PV du 10/10/2025 – publié sur Internet le 17/10/2025
- Réunion restreinte N°12 – PV du 13/10/2025 – publié sur Internet le 17/10/2025
- Réunion restreinte N°13 – PV du 13/10/2025 – publié sur Internet le 17/10/2025
- Réunion restreinte N°14 – PV du 21/10/2025 – publié sur Internet le 21/10/2025

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

CLASSIFICATION DES TERRAINS (Rappel)

***Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et réglementation de compétitions
Rappel réglementaire***

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées. ☒

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

Dérogation

« Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1^{er} septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandé pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée ».

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 05 Octobre 2025 sauf celles relevant d'une procédure en cours.

PROCEDURES EN COURS

- **Commission Départementale des Règlements et Contentieux**

- Seniors D3 Gr B du 05-10-2025 Match n° 54115748 : SC QUITTEBEUF 1 / ES DAMVILLE 1

AFFAIRES COURANTES

- **Décisions de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux**

– PV n° 02 et annexe au PV n°2 du 08-10-2025

La Commission, prend note des décisions de la CDRC et fait application des décisions :

- Critérium du matin Gr C du 07-09-2025 Match n° 54006624 : NFC NAVARRE FC 31 / SC QUITTEBEUF 31
- Seniors D3 Gr B du 07-09-2025 Match n° 54199587 : FC DE PREY 2 / FC EURE MADRIE SEINE 2
- Coupe du matin Gr L du 14-09-2025 Match n° 54072790 : CS LES ANDELYS 31 / FC GISORS VN 27 31
- Seniors D3 Gr C du 21-09-2025 Match n° 54115741 : JS ARNIERES 1 / AS ST ELIER 1
- Seniors D4 Gr B du 21-09-2025 Match n° 54062335 : CS LYONSAIS 1 / FC HENNEZIS VEXIN 1

- **Décisions de la Commission Départementale de l'arbitrage/section lois du jeu**

– PV n° 4 du 13-10-2025

- Match de brassage U13 du 20-09-2025 : ST MARCEL AS 1 / FC ROUMOIS NORD 1

La commission prend acte de la décision prise par la commission départementale des Lois du Jeu lors de sa réunion n° 4 du 13 octobre 2025, fait application des décisions.

La commission homologue la rencontre par le score acquis sur le terrain.

UTILISATION DE LA FMI

Non utilisation le jour de la rencontre :

Match n°54013292 Coupe Lionel BOLAND du 28-09-2025 sur les installations du club du FC ST MACLOU BOULLEVILLE

La commission inflige au club du FC ST MACLOU BOULLEVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54827622 Critérium U18 féminin du 27-09-2025 sur les installations du club de l'ENT. ASR.FCPN

La commission Inflige au club de l'ENT. ASR.FCPN l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54827623 Critérium U18 féminin du 27-09-2025 sur les installations du club du SC THIBERVILLE

La commission Inflige au club du SC THIBERVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54827922 Critérium U18 féminin du 27-09-2025 sur les installations du club d'EVREUX FC 27

La commission Inflige au club du d'EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54062342 Championnat seniors Départemental 4 Gr B ES DU VEXIN OUEST 1 - FC GISORS VN 27 4

La commission Inflige au club de l'ES VEXIN OUEST l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54004796 Championnat seniors Départemental 2 Gr B SPN VERNON 2 – ES NORMANVILLE 2

La commission Inflige au club du SPN VERNON l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54006717 Championnat critérium matin Gr D ROMILLY PT ST PIERRE 31 – MATINAUX LE VAUDREUIL 31

La commission Inflige au club de ROMILLY PT ST PIERRE l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Feuille de match, non transmission dans les délais réglementaires :

Festival U13 du 27-09-2025 sur les installations du club de l'AS COURCELLOISE

La commission Inflige au club de l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Festival U13 du 27-09-2025 sur les installations du club d'EVREUX FC 27

La commission Inflige au club d'EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Festival U13 du 27-09-2025 sur les installations du club de FC GARENNES BUEIL CB

La commission Inflige au club de FC GARENNES BUEIL CB l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Festival U13 du 27-09-2025 sur les installations du club de FCGISORS VN 27

La commission Inflige au club de FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Festival U13 du 27-09-2025 sur les installations du club de l'US DE LOUVIERS

La commission Inflige au club de l'US DE LOUVIERS l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 bas du 04-10-2025 sur les installations du club de l'AS COURCELLOISE

La commission Inflige au club de l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 bas du 04-10-2025 sur les installations du club de RC MALHERBE SURVILLE

La commission Inflige au club de MALHERBE SURVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 haut du 04-10-2025 sur les installations du club de SPN VERNON

La commission Inflige au club de SPN VERNON l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 haut du 04-10-2025 sur les installations du club de VAL DE REUIL

La commission Inflige au club de VAL DE REUIL l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U18 du 04-10-2025 sur les installations du club du club de l'AS COURCELLOISE

La commission Inflige au club de l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U18 du 04-10-2025 sur les installations du club du FC PREY

La commission Inflige au club du FC PREY l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Feuille de match non reçue

Festival U13 du 27-09-2025 sur les installations du club du RC LERY

La commission Inflige au club du RC LERY l'amende figurant à l'annexe financière de 84€ directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS DECLARES

Brassage U15 du 04/10/2025

ES VALLEE OISON – ESJ MADELEINE EVREUX (1er forfait)

ESJ MADELEINE EVREUX – CS IVRY LA BATAILLE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club de l'ESJ MADELEINE EVREUX l'amende figurant à l'annexe financière de 86 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 bas du 04-10-2025 sur les installations du club de LA BONNEVILLE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club d'HONDOUVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

1er forfait pour le club d'HONDOUVILLE

Brassage U13 bas du 04-10-2025 sur les installations du club de l'AS EPAIGNES

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club de l'AS EPAIGNES l'amende figurant à l'annexe financière de 72€ directement débitée sur le compte du club.

2ème forfait pour le club de l'AS EPAIGNES

Brassage U13 du 04/10/2025

AS COURCELLOISE 1 – FC LOUVIERS 2 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club du FC LOUVIERS l'amende figurant à l'annexe financière de 72 € directement débitée sur le compte du club.

54006634 – Critérium du matin Gr C du 05/10/2025 NFC NAVARRE FC 31 – US LOUVIERS 31 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du NFC NAVARRE FC 31 sur le score de 3 à 0 (– 1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US LOUVIERS 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du NFC NAVARRE FC E l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS NON DECLARES

Festival U13 du 27/09/2025

FC BRIONNE – AS EPAIGNES (1er forfait)

CS BEAUMONTAIS – AS EPAIGNES

AS EPAIGNES – CHARENTONNE ST AUBIN

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club de l'AS EPAIGNES l'amende figurant à l'annexe financière de 108 € directement débitée sur le compte du club.

Festival U13 du 27/09/2025

VERNON SPN 2 – AS AILLY FONTAINE 1 (1er forfait)

AILLY FONTAINE 1 – PACY MENILLE RC 3

FC EURE MADRIE SEINE 1 – AS AILLY FONTAINE 1

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club de l'AS AILLY FONTAINE l'amende figurant à l'annexe financière de 108 € directement débitée sur le compte du club.

54013463– Coupe Lionel BOLAND du 28/09/2025 AS COURCELLOISE 31 – AS DE VESLY 31 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS COURCELLOISE 31 sur le score de 3 à 0 (– 1 point), pour en faire bénéficier le club de l'AS VESLY 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 171 € directement débitée sur le compte du club.

54827675– Critérium U15 F du 27/09/2025 ST MARCEL F 1 – ENT.ASR-FCRN 1 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'ENT.ASR-FCRN 1 sur le score de 3 à 0 (– 1 point), pour en faire bénéficier le club de ST MARCEL F sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ENT.ASR-FCRN l'amende figurant à l'annexe financière de 129 € directement débitée sur le compte du club.

54550570– Critérium seniors F du 28/09/2025 NFC NAVARRE FC 1 – CS BONNEVILLOIS 1 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du CS BONNEVILLOIS 1 sur le score de 3 à 0 (– 1 point), pour en faire bénéficier le club de NFC NAVARRE FC sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS BONNEVILLOIS l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

54548567– Critérium seniors F du 28/09/2025 US CONCHOISE 1 – ES DAMVILLE 1 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'ES DAMVILLE 1 sur le score de 3 à 0 (– 1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US CONCHOISE 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ES DAMVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U15 du 04/10/2025

SC QUITTEBEUF 1 – ES NORMANVILLE 2

STADE VERNOLIEN 1 – SC QUITTEBEUF 1 (2ème forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club du SC QUITTEBEUF l'amende figurant à l'annexe financière de 129 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U18 du 04/10/2025

CA PY AUDEMER 21– PACY MENILLES RC 22 (1er forfait)

FC VAL DE REUIL 21– PACY MENILLES RC 22

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club de PACY MENILLES RC l'amende figurant à l'annexe financière de 129 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 du 04/10/2025

SC QUITTEBEUF 1 – FC DE PREY 2

SC QUITTEBEUF 1 – EVREUX FC 27 4S

NFC NAVARRE FC 1 – SC QUITTEBEUF 1 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club du SC QUITTEBEUF l'amende figurant à l'annexe financière de 108 € directement débitée sur le compte du club.

Erreur de saisie

Brassage U18 du 04-10-2025 sur les installations du club de l'US ANDELLE

Erreur de saisie de résultat sur la feuille papier

Mail des clubs de :

ES VALLEE DE L'OISON du 09.10.2025

USC THIBERVILLE du 09.10.2025

US ANDELLE du 09.10.2025

– La Commission, Après lecture des courriels des clubs concernés, décide que les rencontres doivent être enregistrées avec la marque constatée sur le terrain soit :

US ANDELLE 21 « 7 » / US CANTON THIBERVILLE 22 « 0 »

ES VALLEE DE L'OISON 21 « 3 » / US CANTON THIBERVILLE 22 « 0 »

US ANDELLE 21 « 3 » / ES VALLEE DE L'OISON 21 « 1 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI ou la feuille de match papier sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Inflige aux 3 clubs l'amende figurant à l'annexe financière de 6 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 bas du 04-10-2025 sur les installations du club de ES DAMVILLE

Erreur de saisie de résultat sur la feuille papier

Mail des clubs de :

GRPT ACMIE du 09.10.2025

ES DAMVILLE du 09.10.2025

SPN VERNON du 09.10.2025

– La Commission, Après lecture des courriels des clubs concernés, décide que les rencontres doivent être enregistrées avec la marque constatée sur le terrain soit :

ES DAMVILLE 2 « 1 » / GRPT ACMIE 4 « 2 »

SPN VERNON 4 « 1 » / GRPT ACMIE 4 « 2 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Inflige aux 3 clubs, l'amende figurant à l'annexe financière de 6 € directement débitée sur le compte du club.

Arrêté municipal

Brassage U18 Départemental du 04/10/2025

54754778 FC GARENNES BUEIL CB – FC DU ROUMOIS

54754779 FC GARENNES BUEIL CB – US RUGLES LYRE

54754780 FC DU ROUMOIS – US RUGLES LYRE

Match non joué – Arrêté Municipal

La Commission,

❖ Compte tenu du règlement spécifique de la compétition :

❖ Pris connaissance des trois reports provoqués par l'arrêté municipal pour l'équipe du FC GARENNE BUEIL

Dit que les trois rencontres seront reprogrammées le samedi 25 octobre sur les installations :
Stade municipal, Rue de la vallée 27730 BUEIL.

Brassage U15 et U13 Haut Départemental du 04/10/2025
54749346 ST SEBASTIEN F – FC EURE MADRIE SEINE (U15)
54749346 ES ABPV – FC EURE MADRIE SEINE (U15)
54749346 ES ABPV – ST SEBASTIEN F (U15)
54543970 SPN VERNON – FC SEINE EURE (U13)
54543971 SPN VERNON – GRPT ACMIE (U13)
54543972 ES ABPV – FC SEINE EURE (U13)
54543973 ES ABPV – GRPT ACMIE (U13)
54543974 ES ABPV – SP VERNON (U13)
54543975 FC SEINE EURE – GRPT ACMIE (U13)

Match non joué – Arrêté Municipal
La Commission,

- ❖ Compte tenu du règlement spécifique de la compétition :
 - ❖ Pris connaissance des huit reports provoqués par l'arrêté municipal pour l'équipe de l'ES ABPV
- Dit que les huit rencontres ont été reprogrammées le samedi 11 octobre sur les installations :
Stade Jacques Olivier, Rue de la mare aux chevaux 27930 ANGERVILLE LA CAMPAGNE.

DOSSIERS

54006956 – Critérium du matin Groupe F du 05/10/2025 LA CROIX VALLEE D'EURE 31 – FC GARENNES BUEIL CB 31

Match Arrêté à la 38^{ème} minute.

Match arrêté – Blessure grave d'un joueur du FC GARENNES BUEIL CB

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- Considérant que la rencontre a été arrêtée suite à une blessure grave d'un joueur du FC GARENNES BUEIL,
- Considérant que la rencontre a été interrompu jusqu'à 12h15 afin d'assurer la prise en charge par les services de secours
- Considérant les dispositions de la loi 7 régissant les règles du football :
- « *Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué, sauf disposition contraire du règlement de la compétition ou des organisateurs.* »
- Considérant les dates disponibles au calendrier général
- Par ces motifs la commission décide de donner le match à rejouer au 02/11/2025 à 10h00 sur les installations du club du FC GARENNES BUEIL CB.

De plus la commission souhaite un prompt rétablissement au joueur concerné.

CLUBS EN INFRACTION AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DES REGLEMENTS DES COMPETITIONS DU D.E.F. **(Engagements obligatoires d'équipes) saison 2025-2026**

« Tout club participant aux Championnats de Départemental 4 (D4), avec son équipe première devra engager au minimum une équipe de Jeunes pouvant être une équipe de Football à 8, ou éventuellement une équipe de catégorie U6 à U9 ».

Seniors Départemental 4 :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - FC CAUMONT | manque 1 équipe jeunes |
| - US FLEURY LA FORET | manque 1 équipe jeunes |
| - AS MANNEVILLE ST MARS | manque 1 équipe jeunes |

- ES VEXIN OUEST manque 1 équipe jeunes

-

Tous ces clubs ont jusqu'au 31 Janvier 2026 pour régulariser leur situation.

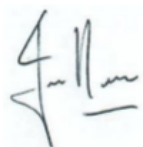
Nous rappelons aux autres clubs qu'ils sont susceptibles d'être en défaut avec l'article 4 des règlements des championnats du DEF pour les équipes de jeunes engagées :

- Pour les compétitions de football à 11, le club devra disposer de 13 joueurs titulaires d'une licence.
- Pour les rencontres de football à 8, le club devra disposer de 8 joueurs titulaires d'une licence.
- Pour les rencontres de football à 5, le club devra disposer de 6 joueurs titulaires d'une licence.
- Pour les rencontres de football à 4, le club devra disposer de 5 joueurs titulaires d'une licence.

PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 07 novembre 2025.

Le secrétaire de séance
Nassim GUILLANE



Le Président
Bruno FARINA



Club :	535937	A.S. AILLY FONTAINE BELLENGER				
Dossier :	23253571	du 28/10/2025 Festival Foot U13/ Qualifications	Groupe 0	54789110	27/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FB	Forfait non déclaré U13	24/10/2025	24/10/2025		108,00€

Club :	535173	F.C. PLATEAU NORD AVIRON				
Dossier :	23253458	du 28/10/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe C	54006633	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	534383	A.S. BERNIERES-S-SEINE				
Dossier :	23253460	du 28/10/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	54006716	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Dossier :	23253461	du 28/10/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	54006716	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	500478	CHARLEVAL F.C.				
Dossier :	23253454	du 28/10/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062345	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	547556	A. S. COURCELLOISE				
Dossier :	23253502	du 28/10/2025 Festival Foot U13/ Qualifications	Groupe 0	54790182	27/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Dossier :	23253520	du 28/10/2025 Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 3	54769069	04/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Dossier :	23253525	du 28/10/2025 Championnat U18/ Brassage	Poule 0	54754867	04/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Dossier :	23253546	du 28/10/2025 Coupe Du Matin L Boland/ 1	Poule I	54013463	28/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FT	Forfait sur terrain en coupes et challenges	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FTV	Forfait non déclaré coupe Veterans	24/10/2025	24/10/2025		171,00€

Club :	546504	A.S. EPAIGNES				
Dossier :	23253455	du 28/10/2025	Groupe D	54006236	05/10/2025	

Seniors Departemental 4/ Unique

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	24/10/2025	24/10/2025		6,00€
Dossier :	23253555	du 28/10/2025	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 1	54768394	04/10/2025

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	24/10/2025	24/10/2025		72,00€
Dossier :	23253565	du 28/10/2025	Festival Foot U13/ Qualifications	Groupe 0	54788772	27/09/2025

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FB	Forfait non déclaré U13	24/10/2025	24/10/2025		108,00€

Club :	501565	AM. S. ROUTOT
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	23253483	du 28/10/2025	Criterium Feminin U18 A 8/ 1	Poule Unique	54827622	27/09/2025
-----------	----------	---------------	------------------------------	--------------	----------	------------

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	24/10/2025	24/10/2025		30,00€
Dossier :	23253625	du 28/10/2025	Criterium Feminin U15 A 8/ 1	Poule 0	54827675	27/09/2025

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F14F	Forfait non déclaré Crit U15F	24/10/2025	24/10/2025		129,00€

Club :	532685	ESJM
---------------	---------------	-------------

Dossier :	23253548	du 28/10/2025	Championnat U15/ Brassage	Poule 0	54749203	04/10/2025
-----------	----------	---------------	---------------------------	---------	----------	------------

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15	24/10/2025	24/10/2025		86,00€

Club :	554350	EVREUX FOOTBALL CLUB 27
---------------	---------------	--------------------------------

Dossier :	23253485	du 28/10/2025	Criterium Feminin U18 A 8/ 1	Poule Unique	54827922	27/09/2025
-----------	----------	---------------	------------------------------	--------------	----------	------------

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	24/10/2025	24/10/2025		30,00€
Dossier :	23253503	du 28/10/2025	Festival Foot U13/ Qualifications	Groupe 0	54788016	27/09/2025

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Club :	563599	NFC NAVARRE F. C.
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	23253559	du 28/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe C	54006634	05/10/2025
-----------	----------	---------------	--------------------------------	----------	----------	------------

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDMA	Forfait déclaré Matinaux	24/10/2025	24/10/2025		126,00€

Club :	540752	A.S. LA VALLEE DE L'ANDELLE
---------------	---------------	------------------------------------

Dossier :	23253453	du 28/10/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062343	05/10/2025
-----------	----------	---------------	---------------------------------	----------	----------	------------

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
------------	--	--	--	--	--	--

Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	24/10/2025	24/10/2025		6,00€
Dossier :	23253459	du 28/10/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	54006713	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	537785	F.C. ST MACLOU-BOULLEVILLE				
Dossier :	23253481	du 28/10/2025 Coupe Du Matin L Bolland/ 1	Poule D	54013292	28/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	24/10/2025	24/10/2025		30,00€

Club :	500163	C.S. LES ANDELYS				
Dossier :	23253452	du 28/10/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062340	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	538845	ENT.S. DU VEXIN OUEST				
Dossier :	23253486	du 28/10/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062342	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	24/10/2025	24/10/2025		30,00€

Club :	545584	F. C. GARENNES BUEIL LA COUTURE BREUILPONT				
Dossier :	23253516	du 28/10/2025 Festival Foot U13/ Qualifications	Groupe 0	54790543	27/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Club :	517078	U.S. GASNY				
Dossier :	23253463	du 28/10/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	54006903	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	580568	F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27				
Dossier :	23253517	du 28/10/2025 Festival Foot U13/ Qualifications	Groupe 0	54789204	27/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Club :	516574	AM. S. HONDOUVILLE				
Dossier :	23253550	du 28/10/2025 Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 2	54768639	04/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	24/10/2025	24/10/2025		72,00€

Club : 532110 F.C. ILLIERS L'EVEQUE							
Dossier :	23253451	du	28/10/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe C	54115746	05/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			24/10/2025	24/10/2025	Montant 6,00€

Club : 500373 C.S. BONNEVILLOIS							
Dossier :	23253629	du	28/10/2025	Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule B	54550570	28/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	FTSF	Forfait non déclaré Seniors Féminines à 8			24/10/2025	24/10/2025	Montant 189,00€

Club : 547422 ENT.S. VALLEE DE L OISON							
Dossier :	23253664	du	28/10/2025	Championnat U18/ Brassage	Poule 0	54754688	04/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16	Redaction Insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	16	Redaction Insuffisante			24/10/2025	24/10/2025	Montant 6,00€

Club : 501750 R.C. LERY							
Dossier :	23253542	du	28/10/2025	Festival Foot U13/ Qualifications	Groupe 0	54789730	27/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	AFM	Feuille de match absente			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	AFM	Feuille de match absente			24/10/2025	24/10/2025	Montant 84,00€

Club : 581461 UNION SPORTIVE DE LOUVIERS							
Dossier :	23253519	du	28/10/2025	Festival Foot U13/ Qualifications	Groupe 0	54789571	27/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai			24/10/2025	24/10/2025	Montant 17,00€
Dossier :	23253558	du	28/10/2025	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 3	54769071	04/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13			24/10/2025	24/10/2025	Montant 72,00€

Club : 563925 PACY MENILLES RACING CLUB							
Dossier :	23253635	du	28/10/2025	Championnat U18/ Brassage	Poule 0	54755262	04/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	F18	Forfait non déclaré U18			24/10/2025	24/10/2025	Montant 129,00€

Club : 501437 E.S. DAMVILLE							
Dossier :	23253630	du	28/10/2025	Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule B	54548567	28/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	FTSF	Forfait non déclaré Seniors Féminines à 8			24/10/2025	24/10/2025	Montant 189,00€
Dossier :	23253677	du	28/10/2025	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 4	54769318	04/10/2025

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	564449	UNION SPORTIVE DE L ANDELLE				
Dossier :	23253663	du	28/10/2025	Championnat U18/ Brassage	Poule 0	54754688 04/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	24/10/2025	24/10/2025		6,00€
Dossier :	23253667	du	28/10/2025	Championnat U18/ Brassage	Poule 0	54754689 04/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	528206	F.C. DE PREY				
Dossier :	23253466	du	28/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe F	54006958 05/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	24/10/2025	24/10/2025		6,00€
Dossier :	23253527	du	28/10/2025	Championnat U18/ Brassage	Poule 0	54754776 04/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Club :	514460	S.C. QUITTEBEUF				
Dossier :	23253632	du	28/10/2025	Championnat U15/ Brassage	Poule 0	54747723 04/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F13	Forfait non déclaré U15	24/10/2025	24/10/2025		129,00€
Dossier :	23253639	du	28/10/2025	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 2	54768664 04/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FB	Forfait non déclaré U13	24/10/2025	24/10/2025		108,00€

Club :	540624	ROMILLY PONT SAINT PIERRE F.C				
Dossier :	23253489	du	28/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	54006717 05/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	24/10/2025	24/10/2025		30,00€

Club :	550888	F.C. SERQUIGNY NASSANDRES				
Dossier :	23253457	du	28/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe B	54006482 05/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	564179	GRPT J. ANDRESIENNE CROTH MARCILLY ILLIERS EVEQUE				
Dossier :	23253673	du	28/10/2025	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 4	54769316 04/10/2025

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	534194	A.S. ST-ELIER
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	23253449	du	28/10/2025	Seniors Departemental 3/Unique	Groupe C	54115744	05/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			24/10/2025	24/10/2025	6,00€

Club :	527047	SAINT SEBASTIEN F.
---------------	---------------	---------------------------

Dossier :	23253469	du	28/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe G	54007037	05/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			24/10/2025	24/10/2025	6,00€

Club :	514465	R. C. MALHERBE/SURVILLE F.
---------------	---------------	-----------------------------------

Dossier :	23253522	du	28/10/2025	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 3	54769057	04/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai			24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Club :	501413	S.C. THIBERVILLE
---------------	---------------	-------------------------

Dossier :	23253484	du	28/10/2025	Criterium Feminin U18 A 8/1	Poule Unique	54827623	27/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	72	Inutilisation de la FMI			24/10/2025	24/10/2025	30,00€

Club :	548686	F.C. INTERCOMMUNAL LE BEL AIR
---------------	---------------	--------------------------------------

Dossier :	23253456	du	28/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe A	54006369	05/10/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			24/10/2025	24/10/2025	6,00€

Club :	515201	F. C. VAL DE REUIL
---------------	---------------	---------------------------

Dossier :	23253524	du	28/10/2025	Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	54543966	04/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai			24/10/2025	24/10/2025		17,00€

Club :	500359	ST. VERNOLIEN
---------------	---------------	----------------------

Dossier :	23253467	du	28/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/1	Groupe G	54007034	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	500362	ST. DE PORTE NORMANDE VERNON
---------------	---------------	-------------------------------------

Dossier :	23253488	du	28/10/2025	Seniors Departemental 2/ Unique	Poule B	54004796	05/10/2025	
Personne :					CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI			24/10/2025	24/10/2025		30,00€
Dossier :	23253523	du	28/10/2025	Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	54543120	04/10/2025	
Personne :					CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai			24/10/2025	24/10/2025		17,00€
Dossier :	23253672	du	28/10/2025	Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 4	54769316	04/10/2025	
Personne :					CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	16	Redaction Insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante			24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Club :	560442	FOOTBALL CLUB HENNEZIS VEXIN SUD						
Dossier :	23253462	du	28/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	54006900	05/10/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			24/10/2025	24/10/2025		6,00€

Total Général :								2 307,00€
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	-----------